



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

22.05.2026

Titre du projet du marché:

Planificateur spécialisé Construction de lignes SIA 32-53 pour TR1580 et TR1670

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#33372

N° de la publication SIMAP:

#33372-01

Date de publication SIMAP:

15.04.2026

Adjudicateur:

Swissgrid AG - Engineering & Construction

Bleichemattstrasse 31

5001 Aarau - Suisse

+41585802111

ausschreibungen-engineering@swissgrid.ch

www.swissgrid.ch/de/home/about-us/procurement.html

Organisateur:

Swissgrid AG - Engineering & Construction

Bleichemattstrasse 31

5001 Aarau - Suisse

+41585802111

ausschreibungen-engineering@swissgrid.ch

www.swissgrid.ch/de/home/about-us/procurement.html

Inscription:

Jusqu'au 27.05.2026, sur SAP Ariba.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Jusqu'au 05.06.2026, via la fonction Ariba Event Messenger.

Rendu documents:

Jusqu'au 01.06.2026, 23:59. La soumission de l'offre doit être effectuée par voie électronique, de manière complète et avec toutes les annexes, exclusivement via SAP Ariba.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Autres CPV

71314000 Énergie et services connexes

71323100 Services de conception de réseaux d'énergie électrique

71334000 Services d'ingénierie mécanique et électrique

71356300 Services d'appui technique

71356400 Services de planification technique

Description détaillée des prestations / du projet:

Depuis le poste de Riddes, la ligne évolue en parallèle avec les lignes TR1633 et TR1690 jusqu'à Charrat, puis avec la ligne 65kV FMO entre Le Guercet et Sembrancher. La ligne survole diverses infrastructures (autoroute, chemin de fer) et traverse une zone à très

fortes contraintes environnementales dans la région du col du Grand-Saint-Bernard (Chasse, météo, givre, ...). Au niveau du col de Barasson, les deux ternes se divisent vers deux tracés distincts en Italie (Avisé pour le terne de droite, Valpelline pour le terne de gauche).

Afin d'assurer la planification et la coordination de ce projet, le présent appel d'offres vise à recruter le planificateur spécialisé construction de lignes pour les phases SIA 32 à 53. Outre l'étendue des prestations techniques relevant de son domaine de compétence, le planificateur spécialisé construction de lignes assure également la supervision générale et la coordination de tous les domaines spécialisés impliqués, y compris les interfaces, en tant que responsable général(e) au sens de la norme SIA 103.

Les éléments suivantes doivent être organisées par le planificateur: Direction et coordination de tous les domaines spécialisés impliqués concernés, y compris les interfaces (direction générale), Ingénierie et planification dans le projet partiel Infrastructures des lignes, Modélisation dans PLS-CADD et TOWER Direction des travaux (facultatif).

Les éléments suivants sont organisées par le donneur d'ordre: Coordination globale BIM côté mandante; Direction des travaux côté mandante; Tiers pour l'assistance du maître d'ouvrage (BHU); Tiers pour l'ingénierie et la planification dans le projet partiel Bâtiment et génie civil; Tiers pour l'étude de projet et la planification dans le projet partiel Planification environnementale; Tiers pour l'étude de projet et la planification dans le projet partiel Acquisition de droits; Tiers pour la réception des travaux de montage.

Le mandat de base comprend les prestations de conception correspondant aux phases SIA 32 à 33. Les phases SIA 41 à 53 font également partie intégrante de ce mandat, mais sont attribuées à titre facultatif.

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Admise.

Mandataires préimpliqués:

Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

-

Conditions de participation:

Pas de conditions.

Critères d'aptitude:

1- Qualification des fournisseurs via SAP Ariba

La mandante attribue le présent mandat exclusivement aux fournisseurs qui remplissent les conditions de qualification du groupe de marchandises. La qualification permet notamment de s'assurer que les principes de procédure prévus par la loi fédérale sur les marchés publics (LMP; RS 172.056.1), en particulier les art. 11, 12 et 44, ainsi que par l'ordonnance correspondante (OMP; RS 172.056.11) sont respectés. D'autres exigences complémentaires éventuelles seront communiquées lors de l'envoi des questionnaires de qualification.

2- Acceptation du projet de contrat, CG comprises

La mandante n'attribue le présent mandat qu'aux fournisseurs qui acceptent les conditions contractuelles fixées dans l'appel d'offres. Les éventuelles réserves, imprécisions ou incohérences concernant le contrat doivent être soumises par les fournisseurs au plus tard dans le délai dédié à la session de questions des fournisseurs. La mandante se réserve le droit de décider, pendant le délai de réponse aux questions du fournisseur, si une adaptation des conditions contractuelles est nécessaire ou non. Les fournisseurs n'ont pas le droit d'exiger qu'une réserve émise soit adaptée ou complétée dans les conditions contractuelles.

3- Compétence suffisante du fournisseur

La mandante attribue le présent mandat exclusivement aux fournisseurs qui peuvent justifier, au sein de leur organisation, qu'ils satisfont aux exigences minimales requises en matière d'expérience et de compétences techniques. Demander des références permet à la mandante de savoir si le fournisseur possède des compétences suffisantes pour pouvoir exécuter le présent mandat. Les références permettent de vérifier l'expérience, les compétences techniques, les qualifications et l'orientation client du fournisseur.

Critères d'adjudication / de sélection:

- 1- Prix (méthode T200) - Pondération 30
- 2- Références des personnes clés 25%
- 3 Analyse du mandat et des risques 25%
- 4- Plausibilité de l'offre 10 %
- 5- Efforts en matière de développement durable 5%
- 6- Bonus de synergie 5%

Les notes sont comprises entre 0 et 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont indiqués.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnés, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

- Les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes